

CABINET FORTIN
Société à responsabilité limitée au capital de 176 550 euros
Siège social : 4 Rue d'Isly 59000 LILLE
329 476 667 RCS LILLE METROPOLE

(la « **Société** »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Les soussignés :

- La société **ALTUS CONSEILS**, société par actions simplifiée au capital de 193 310 €, dont le siège social se situe à LILLE (59000) – 4 Rue d'Isly, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 479 102 188, propriétaire de 5 348 parts sociale ;
- **Madame Valérie BLEUZÉ**, née le 25 mars 1966 à DOUAI (Nord), de nationalité française, demeurant à LILLE (59800) – 35 Boulevard de la Liberté, propriétaire d'une part sociale ;
- **Monsieur Olivier DUBRULLE**, née le 18 décembre 1984 à SAINT-SAULVE (Nord), de nationalité française, demeurant à ALLENES-LES-MARAIS (59251) – 59 Rue du Marais, propriétaire d'une part sociale ;

Détenant ensemble, à la date des présentes 100% du capital social et des droits de vote de la Société (ci-après ensemble les « Associés »),

Après avoir pris connaissance des éléments suivants :

- Le rapport des co-gérants ;
- Les statuts de la Société ;

Ont adopté à l'unanimité les décisions ci-après ayant pour objet :

- Modification de la dénomination sociale,
- Mise à jour de la dénomination sociale d'un associé,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION :

Les Associés, à l'unanimité, décident de procéder à la modification de la dénomination sociale de la Société qui devient, à compter du 20 décembre 2024, « AFIGEC AUDIT HDF ».

DEUXIEME DECISION :

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, les Associés, à l'unanimité, décident de modifier l'article 3 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est « AFIGEC AUDIT HDF »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION :

Les Associés prennent acte du changement de dénomination sociale de l'associée ALTUS CONSEILS devenue AFIGEC HDF et décide, à l'unanimité, de procéder à la modification corrélative de l'article 7 des statuts « CAPITAL SOCIAL ».

QUATRIEME DECISION :

Les Associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait à Lille,

Madame Valérie BLEUZÉ, Co-gérant et Associée	
Monsieur Olivier DUBRULLE, Co-gérant et Associé	
Pour ALTUS CONSEILS, Associée, Représentée par la société AFIGEC elle-même représentée par Monsieur Florent BURTIN	